

# ✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

**L'an deux mil huit, le jeudi onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 4 décembre 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

### **PRESENTS :**

Martine DAVID, Daniel GOUX, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Marguerite JEGER, Gilles GASCON.

**ABSENTS :** *néant.*

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Corinne DUBOS (pouvoir à Martine DAVID), Philippe NICOLINO (pouvoir à Nouredine MESBAHI), Julien BANCEL (pouvoir à Daniel GOUX), Nathalie FAURE (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Isabelle CHANVILLARD (pouvoir à Willy PLAZZI), Yannis AL MAHDI (pouvoir à Gilbert BERANGER), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Yolande LOBA), Pascal MARION-BOURGEAT (pouvoir à Denise ROSSET-BRESSAND), Philippe MEUNIER (pouvoir à Pierre FAVRE), Patrick PUTTEVILS (pouvoir à Catherine LAVAL), Pascal MERLE (pouvoir à Gilles GASCON), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-Jo BASSON).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**A l'unanimité,** le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008.

.../...

**Communication n° 08.164 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre, octobre et novembre 2008)**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de septembre, octobre et novembre 2008.

**Délibération n° 08.165 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Création d'un comité consultatif local des personnes en situation de handicap**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la création d'un comité consultatif communal des personnes en situation de handicap, ainsi que sa composition ; DECIDE de ne pas procéder par vote à scrutin secret pour choisir les représentants du Conseil municipal ; DESIGNER ainsi Catherine Guillen-Avez, Christian Buland et Yolande Loba en tant que titulaires, et Corinne Dubos, Gilbert Veyron et Adrien Drioli en tant que suppléants, pour représenter le Conseil municipal au sein du comité consultatif communal des personnes en situation de handicap.

*= Madame le Maire suspend la séance pour donner la parole à une délégation d'enseignants et de parents d'élèves qui protestent contre la fin de la scolarisation à partir de deux ans et la suppression des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Après lecture de deux déclarations par les représentants de cette délégation, Madame le Maire rouvre la séance pour l'examen du vœu inscrit à l'ordre du jour, portant sur le même sujet =*

*= Arrivée de Madame Dubos à 19 heures 35 =*

**Vœu n° 08.166 : MOTIONS ET VŒUX : Vœu relatif à la suppression des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10), le Conseil Municipal réuni ce jour AFFIRME sa solidarité avec le mouvement des équipes éducatives dans leur lutte ; DEMANDE un moratoire immédiat sur les suppressions de postes RASED ; RAPPELLE son attachement au maintien des aides spécialisées proposées par ce dispositif et assumées par des professionnels titulaires de diplômes spécifiques.

**Délibération n° 08.167 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2009**

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2009 puis un exposé technique par Monsieur Goux, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE.

**Délibération n° 08.168 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 1er décembre 2008**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> décembre 2008 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2008, au chapitre globalisé 012.

*= A la demande de Madame le Maire, le rapport n° 05 est RETIRE  
("RESSOURCES HUMAINES : Poste contractuel de chargé de communication / adjoint au directeur de service - Revalorisation des conditions de rémunération") =*

**Délibération n° 08.169 : RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la nouvelle convention d'objectifs et de moyens établie avec l'Association du personnel de la Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 08.170 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Exercice 2008 - Décision modificative n° 3**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 3 du budget de la Ville (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux") pour 2008.

**Délibération n° 08.171 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2008 - Complément**

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2008 votées le 24 janvier 2008 (subventions exceptionnelles de fonctionnement imputées à l'article 6745 : + 14.850 €).

**Délibération n° 08.172 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe "Usines-relais" - Admission de titres de recettes en non-valeur - Exercices 2002 à 2008**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrécouvrables relatifs aux exercices 2002 à 2008, ACCORDE au Comptable de la Ville décharge des sommes non recouvrées ; IMPUTE le montant des dépenses aux articles 654 du budget principal (1.730,19 €) et du budget annexe "Usines-relais" (2.534,00 €) de l'exercice en cours.

**Délibération n° 08.173 : AFFAIRES FINANCIERES : Remise de dette aux occupants du terrain des gens du voyage sédentarisés 26 rue de Provence**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10), le Conseil Municipal, concernant les dettes des occupants du terrain des gens du voyage sédentarisés 26 rue de Provence, CONFIRME le renoncement aux créances sur les familles pour les sommes dues au titre de la période de janvier 2006 à avril 2007 ; AUTORISE Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires.

**Délibération n° 08.174 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal de la Ville - Autorisation de mandatement anticipé pour certaines opérations relatives au programme d'investissement 2009**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10), le Conseil Municipal APPROUVE, selon la liste présentée, le programme d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits 2009 d'investissement avant le vote du budget dans la limite maximale du quart des crédits de dépense hors dette du budget 2008 soit 5.157.450 €.

**Délibération n° 08.175 : AFFAIRES FINANCIERES : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz au taux maximum, en fonction du nombre de mètres linéaires de réseau public de distribution de gaz, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ; VALORISE automatiquement chaque année ce taux maximum par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index "ingénierie" mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ; DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires au calcul, chaque année, du montant de cette redevance due par les opérateurs de transport et de distribution de gaz, et émettre le titre de recettes correspondant.

**Délibération n° 08.176 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commissions municipales - Remplacement de Madame Liliane Roche (suite à sa démission)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite à la démission de Madame Liliane Roche, et dans le strict respect de la représentation proportionnelle qui a présidé à la constitution initiale des commissions municipales, DESIGNER Monsieur Gilles Gascon pour occuper le siège laissé vacant par Madame Roche au sein de la commission "La ville innovante".

**Délibération n° 08.177 : URBANISME : Cession d'un terrain bâti sis 142 route d'Heyrieux et cadastré CP 105**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession de la propriété bâtie sise 142 route d'Heyrieux et cadastrée CP 105, au prix de 15.960 €, soit 70 €/m<sup>2</sup> ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette cession, soit 15.960 €, sera imputée à l'article 775.

**Délibération n° 08.178 : URBANISME : Acquisition d'une parcelle de terrain de 55 m² à détacher de la parcelle BH 389 sise place de Manissieux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'une parcelle de terrain de 55 m² à détacher de la parcelle BH 389 sise place de Manissieux ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de géomètre et de notaire, estimés à 1.000 euros chacun, seront imputés respectivement aux articles 6226 et 2111.

**Délibération n° 08.179 : URBANISME : Acquisition d'un appartement sis 8 rue Paul Painlevé**

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 (avec cave et place de stationnement extérieur) sis 8 rue Paul Painlevé au prix de 151.000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 151.000 € et aux frais de notaire, estimés à 5.000 €, seront imputées à l'article 2132.

**Délibération n° 08.180 : LOGEMENT : Octroi de subventions à "Porte des Alpes Habitat" pour l'opération d'acquisition de 5 logements à la Cité Berliet et pour l'opération "Les allées boréales"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le versement à l'Office public "Porte des Alpes Habitat" de deux subventions à hauteur respective de 30.285 € et de 7.812 € pour l'opération "Les allées boréales" et pour l'opération d'acquisition de 5 logements à la Cité Berliet ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à ces deux subventions seront imputées à l'article 20417.

**Délibération n° 08.181 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Expérimentation GSUP sur les sites en copropriété - Convention avec la Délégation Interministérielle à la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble des dispositions relatives à l'expérimentation "Gestion Sociale et Urbaine de Proximité" sur les sites en copropriété ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention concernant cette opération avec la Délégation Interministérielle à la Ville et tous les documents y afférents ; DIT que les recettes sont inscrites à l'article 74718 du budget de l'exercice en cours.

**Délibération n° 08.182 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Lutte contre l'ambrosie - Demande de subvention auprès du Grand Lyon (appel à projet "attractivité du territoire et environnement")**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Grand Lyon une subvention pour le poste d'observateur de terrain pendant la période estivale dans le cadre du plan de lutte contre l'ambrosie ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et documents nécessaires à la perception de cette subvention ; DIT que les recettes seront imputées à l'article 7475.

**Délibération n° 08.183 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Salle d'activités sportives Jean Macé - Installation d'une chaufferie bois - Demande de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil régional Rhône-Alpes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels, en particulier auprès de l'ADEME et du Conseil régional Rhône-Alpes, pour l'installation d'une chaufferie automatique au bois dans le cadre de la construction de la salle d'activités sportives Jean Macé.

**Délibération n° 08.184 : SECURITE ET PREVENTION : Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde - Conventions avec les industriels concernés et les associations intervenantes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des conventions nécessaires avec les industriels concernés et les associations intervenantes dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

**Délibération n° 08.185 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Entretien des espaces verts pour trois ans - Appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales des marchés à conclure concernant l'entretien des espaces verts pour trois ans (décomposition en trois lots, montant global maximum pour trois ans : 1.380.000 €HT) ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour cette consultation ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général le cas échéant ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que les budgets 2009, 2010, 2011 et 2012 intégreront les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

**Délibération n° 08.186 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire, à l'issue de la procédure et dans les conditions présentées (montant total des marchés : 1.261.926,44 €TTC, lots 1 à 4 attribués à l'entreprise D.M.F. et lots 5 à 12 à l'entreprise FERMOBA), à signer les marchés et toutes pièces afférentes pour le remplacement des menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2313.

**Délibération n° 08.187 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Extension du centre social Louis Braille - Reconsultation des lots 1 à 5, 7 et 10 - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant l'extension du centre social Louis Braille, AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux concernant les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 10 et toutes les pièces afférentes, à l'issue des procédures et dans les conditions présentées (marchés négociés avec publicité préalable pour un total de 72.099,42 €TTC et marchés à procédure adaptée pour un total de 236.573,88 €TTC) ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes sont prévues à l'article 2313.

**Délibération n° 08.188 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Rénovation des vestiaires du stade Jacques Joly - Avenants au marchés de travaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la passation de cinq avenants n° 1 concernant les lots 3 à 7 relatifs aux marchés de travaux pour la rénovation des vestiaires du stade Jacques Joly, ces avenants portant le montant global des travaux à 174.487,83 €TTC, soit une augmentation de + 4,15 % par rapport au montant initial ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313.

**Délibération n° 08.189 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réalisation d'un terrain de grands jeux en synthétique, homologué, au complexe sportif P. Mendès-France - Avenant au marché de travaux n° 08/76**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 08/76 avec l'entreprise "Parcs et Sports", avenant d'un montant de 13.646,00 €HT portant le marché initial à 542.383,80 €HT, soit une augmentation de 2,58 % ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2312.

**Délibération n° 08.190 : COMMERCE ET ARTISANAT : Soutien à la redynamisation du centre-ville - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Esprit Centre Ville"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2009 avec l'association "Saint-Priest Centre Ville" ("Esprit Centre Ville") ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

**Délibération n° 08.191 : AFFAIRES SPORTIVES : Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec l'ASSP, l'Union des Amicales Laïques et l'Entente Sportive Bouliste de Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir l'action de l'ASSP, de l'Union des Amicales Laïques et de l'Entente Sportive Bouliste de Saint-Priest par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens passée avec chacune de ces trois associations, ce pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions telles que présentées ; FIXE annuellement, dans le cadre de la préparation budgétaire, le montant du concours financier que la Ville décidera d'apporter à chaque association en fonction de ses moyens ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

**Délibération n° 08.192 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens avec le S.A.L. Rugby - Avenant**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec le S.A.L. Rugby, avenant formalisant la mise à disposition d'un bâtiment modulaire de type Algeco, à usage de club-house ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant tel que présenté.

**Délibération n° 08.193 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de moyens avec la M.J.C. Jean Cocteau - Avenant de prolongation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE la conclusion d'un avenant de prolongation permettant de proroger jusqu'au 31 décembre 2009, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, la convention d'objectifs et de moyens actuellement en cours avec la M.J.C. Jean Cocteau ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant tel que présenté.

**Délibération n° 08.194 : JEUNESSE ET ENFANCE : Conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Lyon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

**Délibération n° 08.195 : AFFAIRES CULTURELLES : Cyberbase - Modalités d'accueil des groupes (convention-type et tarif)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention-type pour l'accueil des groupes à la cyberbase ; AUTORISE Madame le Maire à la signer ; DECIDE la gratuité pour l'accueil des groupes, sauf pour les structures qui, quels que soient leur type et leurs missions, intègrent les séances à la cyberbase dans le cadre de prestations qu'elles facturent à des organismes tiers ou à des particuliers, et à qui il sera alors appliqué un tarif de groupe à hauteur de 10 € par séance ; DIT que ces modalités tarifaires pourront être révisées annuellement par décision du Maire en application de la délégation qui lui a été consentie.

**Délibération n° 08.196 : VIE CIVILE : Convention avec la Préfecture du Rhône relative à la mise en dépôt de stations d'enregistrement biométrique pour les titres d'identité dématérialisés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Préfet du Rhône la convention telle que présentée relative à la mise en dépôt de stations d'enregistrement biométrique pour les titres d'identité dématérialisés.

**La séance est levée à vingt-et-une heures cinquante.**

**Le Maire,**